

4.1 – Présentation générale des traitements de codification/reprise

Comme dans les anciens recensements, certaines variables codifiées ne sont pas traitées exhaustivement pour tous les bulletins collectés, mais pour une partie seulement de ces bulletins. Ce traitement est appelé exploitation complémentaire, l'exploitation principale représentant l'ensemble des autres traitements.

1) Variables codifiées pour tous les questionnaires

La codification concerne plusieurs types de variables. Elles sont traitées dans l'exploitation principale, donc pour l'ensemble des bulletins. Ces variables sont les suivantes :

- le lieu de naissance (pays, département et commune) ;
- le lieu d'études (département et commune) ;
- le lieu de résidence antérieure (pays, département et commune) ;
- le lieu de résidence des enfants logés ailleurs (département et commune) ;
- le lieu de résidence personnelle des personnes en communauté (département et commune) ;
- la nationalité (à la naissance, étrangère).

La codification de ces variables est réalisée en batch en utilisant le logiciel SICORE. Le chiffrage automatique n'étant pas efficace à 100%, les cas non chiffrés ne sont pas repris, et sont laissés à blanc.

2) Variables codifiées pour une partie des questionnaires seulement

2.1) Liste des variables

Les variables codifiées dans le cadre de l'exploitation complémentaire sont :

- le lieu de travail (pays, département et commune) ;
- l'activité des actifs à partir du nom/raison sociale et de l'adresse de l'entreprise ;
- la profession antérieure pour les inactifs ;
- la profession actuelle des actifs.

2.2) Sélection des BI à traiter au titre des variables du complémentaire

- L'exploitation complémentaire concerne 1/5 des BI des logements des communes de moins de 10 000 habitants (comme dans les anciens recensements) et tous les BI des logements enquêtés dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce qui correspond à 40 % des logements de ces communes.
- Pour des personnes vivant en communautés ou en établissements pénitentiaires l'exploitation complémentaire concerne 1 BI sur 5.
- Pour les communes de moins de 10 000 habitants il faut ajouter tous les individus des ménages ordinaires dont un individu appartient à l'Échantillon Démographique Permanent et tous les individus vivant en communautés ou en établissements pénitentiaires qui appartiennent à l'EDP (fiche 2.2 §4).

2.3) La codification

Pour la codification automatique de ces variables, on utilise le logiciel SICORE pour le lieu de travail et les professions, et la Mise en Concordance Automatique (MCA) pour l'activité, avec recherche dans Sirene. Pour le chiffrage de l'activité, en cas de doute suite au passage de la MCA, un chiffrage via un SICORE "activité" est également réalisé, permettant éventuellement de valider la proposition de la MCA et d'éviter ainsi un renvoi en reprise. La reprise des rejets de chiffrage automatique s'effectue à travers une application interactive (RECAP), qui permet à la fois des recherches dans Sirene pour l'activité, le lancement d'un chiffrage Sicore pour les professions et le chiffrage manuel des différentes variables en dernier recours.

Schéma global de codification des BI du RP

